



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

débits de boissons

Question écrite n° 59269

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui indiquer plus précisément les orientations arrêtées lors du Comité interministériel de sécurité routière du 24 janvier 2005 notamment quant à la prévention du risque d'alcool au volant pour les jeunes. Il souhaite connaître les modalités de l'engagement des professionnels de la restauration et des loisirs dans cette démarche qualité et notamment si une concertation aura lieu au niveau national entre les organisations représentant ces professionnels avant l'envoi de toute instruction ministérielle aux préfets, ce qui permettrait, pour une fois, d'harmoniser les pratiques dans tous les départements de France.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59269

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2098